

## ATTESTATIONS REQUISES

Le candidat ou le soumissionnaire a l'obligation de remettre les attestations et preuves ci-dessous dans le même délai que le dépôt du dossier ou de l'offre. En remettant les attestations et preuves requises ci-dessous, le candidat ou le soumissionnaire confirme sur l'honneur qu'il en respectera les exigences pendant toute la durée de la procédure de mise en concurrence et sur la durée de l'exécution du marché, ceci y compris pour ses sous-traitants directs. Il est rappelé que le non-respect de l'une ou l'autre des conditions peut entraîner l'exclusion immédiate du candidat ou du soumissionnaire de la procédure, voire la résiliation du contrat en cours d'exécution du marché.

Conditions	Documents ou attestations requis
<b>A Profil du soumissionnaire correspondant à la nature du marché mis en concurrence</b>	⇒ Copie de l'extrait du registre du commerce OU ⇒ Preuve de l'inscription sur un registre professionnel reconnu officiellement OU ⇒ Copie du diplôme professionnel d'une école suisse ou étrangère jugée équivalente
<b>B Intégrité sociale et fiscale du soumissionnaire</b>	⇒ Attestation d'assurance vieillesse et survivants (AVS ou équivalent) ⇒ Attestation d'assurance invalidité (AI ou équivalent) ⇒ Attestation d'assurance perte de gain (APG ou équivalent) ⇒ Attestation du paiement des cotisations chômage ⇒ Attestation du paiement des allocations familiales ⇒ Attestation du paiement de la prévoyance professionnelle (LPP ou équivalent) ⇒ Attestation d'assurance-accident (SUVA ou équivalent) ⇒ Attestation du paiement de l'impôt à la source pour le personnel étranger ⇒ Engagement à respecter l'égalité entre hommes et femmes (annexe P6) *
<b>C Respect des usages professionnels et des conditions de base relatives à la protection des travailleurs</b>	⇒ Preuve de la signature d'une Convention collective de travail (CCT) ou d'un contrat type de travail (CTT) applicable au lieu d'origine (lieu d'exécution pour le canton de Genève), ceci en rapport avec le marché mis en concurrence  <i>(cette preuve peut être remplacée par un engagement à en respecter les conditions auprès d'un organisme officiel du lieu d'exécution. A Genève : l'organisme officiel est l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), Rue des Noirettes 35, CP 1255, 1211 Genève 26, téléphone N°022.388.29.29, fax N°022.388.29.30)</i>

### Remarques :

- L'ensemble des attestations peut être remplacé par une attestation unique «multipack» délivrée par un organisme officiel accrédité. Si une des rubriques est barrée, le candidat ou le soumissionnaire devra délivrer l'attestation en annexe.
- Les indépendants fournissent uniquement les attestations AVS et fiscales, ainsi que la preuve du paiement de la cotisation assurance accident qui prouvent leur statut d'indépendant.

### En outre, sur demande de l'adjudicateur ou de son représentant :

- le candidat ou le soumissionnaire doit être en mesure d'attester la solvabilité financière de l'entreprise ou du bureau. Par exemple, l'adjudicateur pourra demander une attestation d'assurance en responsabilité civile (RC), des garanties et/ou une attestation du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- le candidat ou le soumissionnaire doit être en mesure de prouver que les personnes qui engagent la responsabilité de l'entreprise ou du bureau n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pénale pour faute professionnelle grave.

**N.B. :** 1) *Marchés exécutés conformément au droit valaisan : Utilisation du formulaire P3 qui est obligatoire.*

2) *Marchés exécutés conformément au droit genevois : Délai de validité des attestations = max. 3 mois.*